12.03.2024

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral : W-6948

BELLIS®

Fongicide

Substance active :	**128 g/kg de pyraclostrobine (F 500®) (% en poids : 12,8)** **252 g/kg de boscalid (% en poids : 25,2)**
Mode d'action (groupe FRAC) :	**pyraclostrobine : C3 (QoI) ; Boscalid : C2 (SDHI)**
Formule :	**Granulés hydrodispersibles (WG)**
Taille du conditionnement :	**1,0 kg et 5,0 kg**

Combinaison de fongicides pour lutter contre les maladies de conservation fongiques, contre l'oïdium et la tavelure sur les fruits à pépins ainsi que contre l'oïdium et le mildiou sur le houblon

APPLICATION

Mode d'action

Bellis est une combinaison de fongicides se composant des substances actives F 500 (pyraclostrobine) et boscalid. L'association des substances actives empêche la germination des spores ainsi que la formation des tubes germinatifs et réduit la croissance du mycélium ainsi que la sporulation. Les meilleurs résultats sont obtenus avec une application préventive.

La substance active F 500 est un agent fongicide appartenant à la famille des strobilurines qui est absorbé par les parties traitées de la plante et qui développe une activité systémique locale et translaminaire. Il est ainsi possible de traiter des stades fongiques caractérisés par la présence des champignons dans des couches plus profondes des tissus. La substance active est par ailleurs fixée sur la pellicule cireuse de la plante et y forme des dépôts.

La substance active boscalid appartient au groupe des carboxamides. Elle empêche la germination des spores et présente une action inhibitrice sur la formation des tubes germinatifs, la croissance du mycélium et la sporulation des agents pathogènes fongiques. Le boscalid possède une action préventive, est absorbé par la feuille et migre dans la plante de manière acropétale et systémique.

Tolérance des plantes cultivées

Lorsqu'il est utilisé dans le respect des doses d'application recommandées, Bellis est très bien toléré par toutes les cultures testées.

Remarques relatives aux cultures consécutives

À l'heure actuelle, des limites maximales de résidus de la substance active boscalid sont fixées pour l'ensemble des principales cultures agricoles.
Cependant, si les cultures sont destinées à être utilisées dans l'alimentation pour nourrisson, elles ne doivent pas, en l'état actuel des connaissances, être plantées après l'utilisation de produits phytosanitaires contenant du boscalid. Ceci est également valable en cas de passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique.
Veuillez-vous informer auprès de votre conseiller BASF pour les questions relatives aux cultures consécutives.

Autres remarques

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d’apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l’efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. Les doses d'application recommandées par BASF, les intervalles de pulvérisation et le nombre maximum d'applications doivent impérativement être respectés.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Il est conseillé d'appliquer Bellis à titre préventif dans toutes les indications et cultures.

Fruits à pépins

Contre l'oïdium du pommier et du poirier

Dose d'application :	**0.8 kg/ha**
Volume d'eau :	**0.05%**
Intervalle de pulvérisation :	**3 semaines**

La dose d'application indiquée se rapporte à un volume d'arbres de 10 000 m³ par ha.
L'application est effectuée en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte.
Cette substance combat les infections secondaires au cours de l'année d'application.
Un traitement en fin de croissance protège les bourgeons terminaux d'une contamination par l'oïdium et contribue à réduire l'infestation primaire l'année suivante.

Contre la tavelure des fruits à pépins

Dose d'application :	**0.8 kg/ha**
Volume d'eau :	**0.05%**
Délai d'attente :	**3 semaines**

Pour cette indication, utilisation uniquement en combinaison avec Delan® WG (0,03 %, 480 g/ha) ou Captan 80 WDG (0,1 %, 1,6 kg/ha).
L'application est effectuée en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte, du stade 77 (les fruits ont atteint environ 70 % de la taille typique de la variété) au stade 85 (maturité avancée : augmentation de l'intensité de la couleur typique de la variété) de la culture.

Contre les maladies de stockage (pourriture lenticellaire, rougeur des lenticelles, moniliose, pourriture grise, moisissure verte)

Dose d'application :	**0.8 kg/ha (BBCH 76 à 89)**
Volume d'eau :	**0.05%**
Délai d'attente :	**3 semaines**

Pour cette indication, utilisation uniquement en combinaison avec Captan 80 WDG (0,1 %, 1,6 kg/ha).
Au moins deux traitements contre les maladies de conservation doivent être appliqués avant la récolte. Le premier traitement doit être appliqué au plus tôt 6 semaines avant la récolte. Le dernier traitement doit être effectué à une date aussi proche que possible de la récolte conformément à l'homologation, afin d'obtenir une protection maximale des fruits de stockage (BBCH 76 – 89). Note Dans la séquence d'injection contre les maladies de stockage la période d'attente de 3 semaines à Bellis®.

Remarques sur la gestion de la résistance dans les fruits à pépins

La lutte contre les champignons nuisibles constitue le moyen le plus efficace de retarder le développement de résistances. À titre préventif, toutes les mesures doivent donc être prises pour réduire la pression d'infection (favoriser le rouissage du feuillage, retirer les broussailles du site, etc.). Il est par ailleurs nécessaire de veiller à la qualité de la technique d'application.
Pour les applications contre la tavelure, il est conseillé d'associer Bellis à un produit multisite, tel que Delan® WG. Les traitements doivent toujours être effectués à titre préventif avant une infection et être intégrés dans un programme de traitement avec d'autres substances actives ne présentant pas de résistance croisée.

Houblon

Contre l'oïdium (Sphaerotheca macularis) et le mildiou (infection secondaire, Pseudoperonospora humuli)

Volume d'eau :	**max. 2 kg/ha par application**
Concentration :	**0.08%**
Délai d'attente :	**3 semaines**

Maximum de 3 applications par an.
Le traitement est effectué en cas de risque d'infection ou après un avis diffusé par le service d'alerte. Bellis doit être utilisé uniquement à titre préventif.
Pour une action efficace, la quantité d'eau doit être adaptée en fonction du stade de développement de la culture. Veiller à une bonne imprégnation des plantes.

Valeurs indicatives pour la dose d'application et la quantité d'eau nécessaires lors de l'application avec un atomiseur :

Jusqu'à BBCH 37 :	0,9 kg/ha pour 1 100 l de bouillie par ha
BBCH 37-55 :	1,4 kg/ha pour 1 750 l de bouillie par ha
À partir de BBCH 55 :	2 kg/ha pour 2 500 l de bouillie par ha

Nous conseillons deux applications lorsque le houblon se trouve en pleine floraison.
Si le peuplement est menacé par des infections d'oïdium tardives (nouvelles infections à partir de fin juillet) ou des infections de botrytis (temps humide pendant la formation des cônes), une troisième application contre le mildiou et l'oïdium devra être effectuée avant que les cônes ne commencent à arriver à maturité. Avant de procéder au troisième traitement, utiliser un fongicide présentant un autre mécanisme d'action.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Période d'application Stade de la culture (BBCH)	Consignes
Fruits à pépins	Oïdium du pommier/du poirier	Concentration : 0,05 % Dose d'application : 0,8 kg/ha Délai d'attente : 3 semaines	1, 2, 3, 6
Fruits à pépins	Maladies de stockage (pourriture lenticellaire, rougeur des lenticelles, moniliose, pourriture grise, moisissure verte), tavelure tardive des fruits à pépins	Concentration : 0,05 % Dose d'application : 0,8 kg/ha Délai d'attente : 3 semaines Application : stade 76-89 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 5
Fruits à pépins	Tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration : 0,05 % Dose d'application : 0,8 kg/ha Délai d'attente : 3 semaines	1, 2, 3, 6, 7
Houblon	Oïdium du houblon, mildiou du houblon [infections secondaires]	Concentration : 0,08 % Délai d'attente : 3 semaines	2, 3, 6, 8

Consignes d'autorisation et remarques :

1. Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
2. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.
3. Préparation de la bouillie : porter des lunettes de protection ou une visière
4. Uniquement en mélange avec du Captan 80 WDG (0.1%, 1.6 kg/ha).
5. SPa 1 : Pour éviter le développement de résistances 2 traitements au maximum dans cette indication. Ne pas appliquer des produits contenant une matière ac-

tive du groupe des SDHI plus de 3 fois et des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 4 fois par année.

6. SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer des produits contenant une matière active du groupe des SDHI plus de 3 fois et des produits contenant une matière active du groupe des QoI (Quinone outside Inhibitors) plus de 4 fois par année et pas plus de 2 traitements QoI consécutifs.
7. Uniquement en mélange avec du Captan 80 WDG (0.1%, 1.6 kg/ha) ou du Delan® WG (0.03%, 480 g/ha).
8. Le dosage maximal de 2.0 kg/ha par application ne doit pas être dépassé.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle à ce que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation de la bouillie de pulvérisation

1. Remplir la cuve d'eau au 1/4.
2. Mettre en marche l'agitateur.
3. Retirer la passoire et faire tomber en pluie Bellis pendant que la cuve est remplie d'eau, après avoir mis l'agitateur en marche. En cas d'utilisation d'un bac d'incorporation, retirer la passoire et verser lentement Bellis dans le courant d'eau.
4. Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
5. Remplir la cuve avec de l'eau.
6. Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !
Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.
Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : en fonction de la culture, conformément au stade de développement de la culture ; veiller à une bonne imprégnation.

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Bellis est miscible avec Delan® WG, Forum® et Kumulus® WG.

Lors de la préparation des mélanges, tenir compte de l'ordre (d'abord les formules WP, suivies de WG, SC, SE, EC et SL).

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l’abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé	GHS07	GHS09
Pictogramme :		
Indication de dangers	Attention dangereux	Danger pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement : Attention

Signalisations de danger :

EUH 401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant toute utilisation.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Conseil de Prudence (Prévention) :

P264	Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter une protection pour les yeux.

Conseils de prudence (Intervention) :

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P330 Rincer la bouche.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination) :

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.
Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.
Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.
La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF